



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

**Objet : DEMARCHE A EFFECTUER POUR L'OBTENTION
D'UN OU DEUX MACARONS ZONE ORANGE**

Madame, Monsieur,

Début 2021 des "Zones Orange" seront mises en place, dans plusieurs secteurs de la ville.

Afin de bénéficier de cette priorité d'accès dans toutes les zones orange de la ville, les Groslaysiens sont invités à se rendre à l'accueil de la Police Municipale avec **les documents originaux** demandés pour y effectuer les démarches nécessaires.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MACARONS STATIONNEMENT ZONE ORANGE

Date demande effectuée :

NOM – NOM D'USAGE

NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE : N° RUE

Bât..... Étage N° Apart :

Téléphone et adresse mail :

INFORMATION VÉHICULES :

Immatriculation : Marque : Modèle : Couleur :

Immatriculation : Marque : Modèle : Couleur :

Cochez la case correspondante à votre demande :

- Première demande de carte.
- Renouvellement de demande de carte :
Ancien N° de carte : Date de validité :
- Changement de véhicule, dans ce cas, veuillez préciser :
- N° ancienne immatriculation : N° ancienne carte :

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et en particulier que l'adresse est bien celle de mon domicile résidentiel.

Fait à Groslay, le Signature du demandeur :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de cartes de stationnement zone orange. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier à la Mairie

Partie réservée aux services municipaux : Pièces justificatives :

REMARQUES : Présentation de la carte grise du véhicule et de l'assurance.
..... Présentation justificatif de domicile de moins de 3 mois (gaz, eau, électricité, téléphone).
..... Présentation de la dernière taxe d'habitation ou taxe foncière et bail si locataire.

Date de validité de la carte : **Reçu par :**

DEMANDE POUR OBTENIR UN MACARON ZONE ORANGE

Les macarons sont réservés exclusivement aux habitants de la commune de Groslay (deux par foyer maximum).

Les pièces justificatives à présenter sont :

- Carte d'identité ou permis de conduire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, tel que facture d'électricité, gaz, eau, téléphone.
- Dernière taxe d'habitation ou taxe foncière et bail si locataire.
- Carte grise du véhicule, à la même adresse que le justificatif de domicile, assurance et contrôle technique en cours de validité.

Si la carte grise du véhicule n'est pas au même nom du résident, fournir, en plus des documents :

- S'il s'agit d'un véhicule de société ou de fonction (léger uniquement), une attestation de l'employeur certifiant la mise à disposition dudit véhicule.
- S'il s'agit d'un véhicule de location (léger uniquement), fournir une copie du contrat de location ou leasing.

En cas de changement de véhicule, il faudra déposer une nouvelle demande avec le formulaire, les pièces justificatives et restituer l'ancienne carte de stationnement.

La démarche est à effectuer à l'accueil de la Police Municipale aux horaires d'accueil du public :

Lundi, Jeudi et Vendredi de 10h à 19h sans coupures

Fermeture Samedi et Dimanche

• **Nous contacter :**

Tél. : 01 34 28 68 41

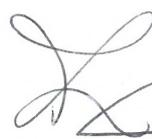
> Courriel : police.municipale@mairie-groslay.fr

Renouvellement du ou des macarons zone orange :

Quand le macaron arrivera à expiration, le résident devra le renouveler en faisant la même démarche que pour une première demande.

De plus, il est rappelé que le stationnement dit "abusif de plus de 7 jours" est prévu et réprimé par l'article R417-12 du code de la route, et peut entraîner l'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.




Patrick CANCOUET
Maire
Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée